

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS



COEUR DE  
TRAVAUX

*Votre projet, notre accompagnement*

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

### Article 1 – Organisatour

Le présent jeu concours est organisé par **Cœur de Travaux** - Julien Dumas, entreprise individuelle, située à Croignon (33750).

### Article 2 – Objet du jeu

Le jeu concours a pour objectif de promouvoir l'activité de **Cœur de Travaux** sur les **réseaux sociaux** et de faire gagner une prestation d'accompagnement.

### Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est **gratuit** et **sans obligation** d'achat.

Il est ouvert à toute personne **physique majeure** résidant en France.

Pour participer, il est nécessaire de :

- **s'abonner à la page** ou au **compte Cœur de Travaux** sur le réseau social utilisé.
- **partager** la publication du jeu concours.
- **envoyer un message privé** avec la description de son projet.

### Article 4 – Réseaux concernés

Le jeu concours est susceptible d'être **diffusé** sur **différents réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok ou autres).

### Article 5 – Durée

Le jeu concours se déroule du [date de publication] au **25 mai 2026** inclus.

### Article 6 – Zone géographique

La prestation offerte est valable uniquement pour projet situé dans un rayon de **40 kilomètres** autour de Croignon (33750).

### Article 7 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants remplissant l'ensemble des conditions.

### Article 8 – Annonce du gagnant

Le gagnant sera contacté par message privé via le réseau social utilisé pour participer. Il pourra également faire annonce publiquement.

Reglement complet : [www.coeurdetravaux.fr](http://www.coeurdetravaux.fr)

Ce jeu n'est pas géré par le réseau social sur lequel il est publié.

